

BCGE SYNCHRONY MARKET FUNDS - BCGE Synchrony Swiss Government Bonds

Rapport annuel au 15 mars 2015

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information(s) aux investisseurs	3
Politique d'investissement	3
Utilisation du revenu net	4
Chiffres comptables	5
Inventaire et transactions	8
Notes aux états financiers	11
Rapport de performance	13
Rapport abrégé de la société d'audit	15



Quai de l'île 17
Case postale 2251
CH-1211 Genève 2

www.bcge.ch



Rue du Maupas 2
Case postale 6249
CH-1002 Lausanne

www.gerifonds.ch

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 6249
1002 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président
Directeur général, BCV

Christian PELLA
Vice-président

Patrick BOTTERON
Membre
Directeur, BCV

Christian BEYELER
Membre

Florian MAGNOLLAY
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, directeur
Bertrand GILLABERT, directeur adjoint
Nicolas BIFFIGER, sous-directeur
Antonio SCORRANO, sous-directeur

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

PricewaterhouseCoopers SA
Case postale 1172
1001 Lausanne

Distributeurs

Banque Cantonale de Genève, Genève
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Banque Cantonale du Valais, Sion
Toutes les autres banques cantonales
bank zweiplus sa, Zurich
BANQUE ARNER SA, Lugano
Banque Coop SA, Bâle
BANQUE HERITAGE SA, Genève
Banque Hypothécaire de Lenzbourg SA, Lenzbourg
Banque J. Safra Sarasin SA, Bâle
Banque Vontobel SA, Zurich
Deutsche Bank (Suisse) SA, Genève
Diapason Commodities Management SA, Prilly
Hyposwiss Private Bank Genève SA, Genève
InCore Banque SA, Zurich
Leumi Private Bank SA, Zurich
Lienhardt & Associés Banque Privée Zurich SA, Zurich
Piguet Galland & Cie SA, Yverdon-les-Bains
Privatbank IHAG Zurich AG, Zurich
Privatbank Von Graffenried AG, Berne
Swisscanto Asset Management SA, Berne
UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP SA, Genève

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Banque Cantonale de Genève, Genève

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à Banque Cantonale de Genève, Genève

Information(s) aux investisseurs

1) Modification du contrat de fonds

Des modifications du contrat de fonds ont été publiées dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) et sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch le 25 mars 2014. Ces modifications ont porté, en particulier, sur la dénomination de l'ombrelle, les politiques de placement de certains compartiments, les fonds cibles liés, le prêt de valeurs mobilières, les frais accessoires à la charge de l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts des compartiments BCGE Synchrony Swiss Government Bonds et BCGE Synchrony Swiss Equity (introduction d'un taux maximum), la commission pour le versement du produit de liquidation en cas de dissolution d'un compartiment, la base de calcul de la commission de gestion forfaitaire (fortune nette moyenne en lieu et place de fortune nette de fin de mois) et les organes de publication légaux (suppression de la FOSC, à l'avenir plus que www.swissfunddata.ch).

L'ombrelle a donc modifié sa dénomination de BCGE SYNCHRONY MARKET FUND en BCGE SYNCHRONY MARKET FUNDS (le terme « fund » est désormais utilisé au pluriel comme pour les deux autres ombrelles du même promoteur).

Les modifications du contrat de fonds ont été approuvées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA le 15 mai 2014, avec entrée en vigueur au 16 du même mois. Le dispositif de la décision FINMA a été publié dans la FOSC et sur www.swissfunddata.ch, respectivement les 22 et 26 mai 2014.

2) Modification du délai de paiement en cas de souscription et de rachat des parts

Depuis les valeurs nettes d'inventaire du 6 octobre 2014, le paiement en cas de demandes de souscription et de rachat des parts a lieu deux (et non plus trois) jours ouvrables bancaires après le jour de passation de l'ordre.

Cette modification résulte des changements intervenus en Suisse et sur la plupart des places boursières européennes dans le cycle de règlement (passage de T+3 à T+2) et permet, ainsi, de garantir une congruence entre la liquidité des titres détenus par le compartiment et la liquidité propre du compartiment. Cette modification a été intégrée dans le prospectus.

Les porteurs de parts en ont été informés par une publication du 3 octobre 2014 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

Politique d'investissement

L'objectif du fonds est de réaliser sur le long terme une performance hors frais, dividendes réinvestis, équivalente à celle de son indice de référence, le SBI® Domestic Government Index.

Pour répliquer la performance de l'indice de référence du fonds, le gestionnaire utilise une approche par échantillonnage optimisé (méthode quantitative). Le portefeuille peut contenir un nombre de titres inférieur à celui des titres contenus dans l'indice ainsi que des titres différents de l'indice.

Le gestionnaire mesure à intervalles réguliers l'écart de suivi de son portefeuille par rapport à l'indice de référence. Il mesure également la volatilité annualisée des écarts de performances entre le fonds et l'indice (tracking error). Par l'application de cette méthode, les coûts liés à la réplification de l'indice peuvent être minimisés.

Le fonds n'investit pas en parts de placements collectifs.

Utilisation du revenu net au 15 mars 2015

Date Ex VNI : 17/06/2015

Date de paiement : 19/06/2015

			Montant pour porteurs de parts domiciliés en Suisse				Fiscalité de l'épargne de l'UE	
						à l'étranger		
Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part	TID-CH	TID-EU
Non	20	CHF	2.40	0.84	1.56	1.56	0.0000	0.0000

Chiffres comptables

Aperçu	Devise	16.03.14	16.03.13	16.03.12	16.03.11
		15.03.15	15.03.14	15.03.13	15.03.12
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	CHF	51'558'188.05	65'708'814.79	73'635'839.24	130'665'830.37
Portfolio Turnover Rate (PTR)		-9.91%	-9.44%	-2.49%	21.70%
Parts en circulation à la fin de la période comptable		442'870	605'762	66'053	115'795
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	CHF	116.42	108.47	1'114.80	1'128.42
Distribution par part	CHF	2.40	2.50	27.10	28.20
Total Expense Ratio (TER)		0.25%	0.20%	0.19%	0.35%

Les chiffres et indications mentionnés dans ce rapport font référence à des événements passés et n'offrent aucune garantie quant aux résultats futurs.

Compte de fortune (Valeurs vénales)	15.03.15	15.03.14
Avoirs en banque		
à vue	0.00	592'563.75
Valeurs mobilières		
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs	50'768'737.50	64'005'145.40
Autres actifs	937'536.51	1'307'130.73
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	51'706'274.01	65'904'839.88
Engagements envers les banques à court terme	-35'624.35	0.00
Autres engagements	-112'461.61	-196'025.09
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	51'558'188.05	65'708'814.79

Evolution du nombre de parts du fonds	Période comptable	16.03.14	16.03.13
		15.03.15	15.03.14
Position au début de la période comptable		605'762	66'053
Parts issues du split		0	605'277
Parts émises		102'800	45'660
Parts rachetées		-265'692	-111'228
Position à la fin de la période comptable		442'870	605'762

Variation de la fortune nette du fonds		
Fortune nette du fonds au début de la période comptable	65'708'814.79	73'635'839.24
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-1'514'405.00	-1'790'036.30
Solde des mouvements de parts	-17'834'860.21	-5'707'698.13
Résultat total	5'198'638.47	-429'290.02
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	51'558'188.05	65'708'814.79

Compte de résultats	Période comptable	16.03.14	16.03.13
		15.03.15	15.03.14
Revenus			
Revenus des avoirs en banque à vue		5.15	15.87
Revenus des valeurs mobilières Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs		1'424'142.24	1'799'947.55
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		111'866.94	96'243.57
Total des revenus		1'536'014.33	1'896'206.99
Charges			
Intérêts passifs		-1'319.83	-539.02
Bonifications réglementaires Commission forfaitaire de gestion		-145'659.19	-139'225.50
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		-340'156.11	-198'324.74
Total des charges		-487'135.13	-338'089.26
Résultat net		1'048'879.20	1'558'117.73
Gains et pertes de capital réalisés		463'529.34	-266'743.32
Résultat réalisé		1'512'408.54	1'291'374.41
Gains et pertes de capital non réalisés		3'686'229.93	-1'720'664.43
Résultat total		5'198'638.47	-429'290.02
Utilisation du résultat du fonds			
Résultat net		1'048'879.20	1'558'117.73
Report de l'année précédente		44'610.98	898.25
Résultat disponible pour être réparti		1'093'490.18	1'559'015.98
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		1'062'888.00	1'514'405.00
Report à compte nouveau		30'602.18	44'610.98
Total		1'093'490.18	1'559'015.98

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
Valeurs mobilières cotées en bourse						
Obligations					50'768'737.50	98.19
CH0006448424	4 1/4 % Confederation Suisse 97-17	4'900'000	CHF	111.18 %	5'447'820.00	10.54
CH0008435569	4 % Confederation Suisse 98-23	3'250'000	CHF	133.44 %	4'336'800.00	8.39
CH0008680370	4 % Confederation Suisse 98-28	3'650'000	CHF	150.30 %	5'485'950.00	10.60
CH0009755197	4 % Confederation Suisse 99-49	1'275'000	CHF	205.57 %	2'621'017.50	5.07
CH0015221663	3 % Confederation Suisse 03-18	3'725'000	CHF	110.61 %	4'120'222.50	7.97
CH0015803239	3 1/2 % Confederation Suisse 03-33	2'400'000	CHF	155.95 %	3'742'800.00	7.24
CH0018454253	3 % Confederation Suisse 04-19	3'525'000	CHF	114.87 %	4'049'167.50	7.83
CH0021908907	2 1/4 % Confederation Suisse 05-20	2'600'000	CHF	114.10 %	2'966'600.00	5.74
CH0022859612	2 % Confederation Suisse 05-16	550'000	CHF	104.43 %	574'365.00	1.11
CH0024524966	2 1/2 % Confederation Suisse 06-36	1'925'000	CHF	142.40 %	2'741'200.00	5.30
CH0031835561	3 1/4 % Confederation Suisse 07-27	850'000	CHF	138.73 %	1'179'205.00	2.28
CH0111999816	2 % Confederation Suisse 10-21	2'400'000	CHF	114.16 %	2'739'840.00	5.30
CH0127181011	2 % Confederation Suisse 11-22	1'550'000	CHF	116.09 %	1'799'395.00	3.48
CH0127181029	2 1/4 % Confederation Suisse 11-31	600'000	CHF	131.70 %	790'200.00	1.53
CH0127181169	1 1/2 % Confederation Suisse 12-42	1'775'000	CHF	125.82 %	2'233'305.00	4.32
CH0127181177	1 1/4 % Confederation Suisse 12-24	1'350'000	CHF	113.10 %	1'526'850.00	2.95
CH0127181193	1 1/4 % Confederation Suisse 12-37	1'775'000	CHF	118.20 %	2'098'050.00	4.06
CH0184249990	1 1/2 % Confederation Suisse 13-25	1'000'000	CHF	115.96 %	1'159'600.00	2.24
CH0224396983	1 1/4 % Confederation Suisse 14-26	600'000	CHF	113.85 %	683'100.00	1.32
CH0224397007	2 % Confederation Suisse 14-64	300'000	CHF	157.75 %	473'250.00	0.92
CHF					50'768'737.50	98.19
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs					50'768'737.50	98.19
Autres actifs					937'536.51	1.81
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable					51'706'274.01	100.00
Engagements envers les banques à court terme					-35'624.35	
Autres engagements					-112'461.61	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable					51'558'188.05	

Risques sur instruments dérivés selon Commitment I

Total	augmentant l'engagement	0.00
-------	-------------------------	------

Total	réduisant l'engagement	0.00
-------	------------------------	------

Informations supplémentaires et opérations hors-bilan

Valeurs mobilières prêtées pour une durée illimitée à la date du bilan : 0.00

Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan : 0.00

Montant du compte prévu pour être réinvesti : 0.00

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 2)	Ventes 3)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Obligations

CH0008435569	4 % Confederation Suisse 98-23		1'225'000
CH0008680370	4 % Confederation Suisse 98-28		1'375'000
CH0015221663	3 % Confederation Suisse 03-18		1'250'000
CH0015803239	3 1/2 % Confederation Suisse 03-33		875'000
CH0018454253	3 % Confederation Suisse 04-19		1'400'000
CH0021908907	2 1/4 % Confederation Suisse 05-20	600'000	800'000
CH0022859612	2 % Confederation Suisse 05-16		450'000
CH0024524966	2 1/2 % Confederation Suisse 06-36	75'000	700'000
CH0031835561	3 1/4 % Confederation Suisse 07-27		650'000
CH0111999816	2 % Confederation Suisse 10-21	750'000	500'000
CH0127181011	2 % Confederation Suisse 11-22	325'000	175'000
CH0127181029	2 1/4 % Confederation Suisse 11-31	375'000	200'000
CH0127181169	1 1/2 % Confederation Suisse 12-42	1'025'000	800'000
CH0127181177	1 1/4 % Confederation Suisse 12-24	250'000	825'000
CH0127181193	1 1/4 % Confederation Suisse 12-37	704'000	875'000
CH0184249990	1 1/2 % Confederation Suisse 13-25	1'050'000	475'000
CH0224396983	1 1/4 % Confederation Suisse 14-26	900'000	300'000
CH0224397007	2 % Confederation Suisse 14-64	300'000	

Positions fermées en cours de période comptable

Obligations

CH0012385586	3 3/4 % Confederation Suisse 01-15		3'880'000
CH0015633453	2 1/2 % Confederation Suisse 03-16		4'685'000

1) Arrondi ou non selon le contrat de fonds en vigueur à la date de clôture

2) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

3) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

4) Selon une communication de l'Administration fédérale des contributions

5) En pour-cent de la fortune nette du fonds

Notes aux états financiers

Commissions

BCGE SYNCHRONY MARKET FUNDS	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du compartiment	Commissions à la charge de l'investisseur		
		Commission d'émission en faveur des distributeurs	Indemnité pour frais accessoires en faveur de la fortune du compartiment	
			A l'émission	Au rachat
BCGE Synchrony Swiss Government Bonds	0.20% (jusqu'au 31.08.14) 0.30% (dès le 01.09.14)	Max. 2.50%	Max. 0.50%	

La direction du fonds peut verser des indemnités de distribution aux distributeurs et partenaires de distribution (distributeurs autorisés, banques, négociants en valeurs mobilières, directions de fonds, compagnies d'assurances, gestionnaires de fortune, partenaires de distribution plaçant les parts de fonds exclusivement auprès d'investisseurs institutionnels dont la trésorerie est gérée à titre professionnel).

La direction du fonds peut en outre accorder des rétrocessions directement aux investisseurs institutionnels détenant des parts du fonds pour des tiers d'un point de vue économique (caisses de pensions et autres institutions de prévoyance, fondations de placement, compagnies d'assurances- vie, directions et sociétés suisses de fonds, directions et sociétés étrangères de fonds, sociétés d'investissement).

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximal des commissions de gestion des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Office(s) de dépôt

SIX SIS AG, Zürich

TER et PTR

Le TER et le PTR ont été calculés conformément à la « Directive pour le calcul et la publication du TER et du PTR de placements collectifs de capitaux » publiée par la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA le 16 mai 2008.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus.

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire de la part du fonds est obtenue à partir de la valeur vénale de la fortune du fonds, réduite d'éventuels engagements du même fonds, divisée par le nombre de parts en circulation. Il y a arrondi à deux décimales.

Rapport de performance

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Rendement total net du fonds (VNI) en CHF (depuis le 13.03.96)	%	4.22	-1.15	-1.48	8.84	3.74	3.50	7.90
Nom de l'indice de référence : SBI® Domestic Government Index								
Rendement de l'indice de référence en CHF	%	4.87	-0.73	-1.09	9.89	3.96	3.82	8.91
Mesures externes de risque								
– Corrélation		1.00	0.98	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
– Volatilité	%	3.01	3.48	3.12	6.11	3.26	3.52	3.69
– Risque actif (tracking error)	%	0.33	0.65	0.17	0.50	0.18	0.05	0.38
– Bêta		0.95	0.96	1.00	1.00	0.99	0.99	0.92
– Ratio de Sharpe		1.16	-0.74	-1.27	1.04	1.03	0.94	2.10
– Taux de placement hors risque	%	0.7297	1.4399	2.4750	2.4987	0.3928	0.1900	0.1590

		2012	2013	2014	2015 au 15 mars
Rendement total net du fonds (VNI) en CHF (depuis le 13.03.96)	%	1.90	-4.27	8.94	3.08
Nom de l'indice de référence : SBI® Domestic Government Index					
Rendement de l'indice de référence en CHF	%	1.94	-4.28	9.18	3.16
Mesures externes de risque					
– Corrélation		1.00	1.00	1.00	1.00
– Volatilité	%	2.51	3.62	2.72	3.15
– Risque actif (tracking error)	%	0.11	0.11	0.10	0.02
– Bêta		1.00	0.97	1.01	1.00
– Ratio de Sharpe		0.78	-1.14	3.34	5.34
– Taux de placement hors risque	%	-0.0615	-0.1375	-0.1299	-1.1609

Notes

La fréquence de calcul du rendement de l'indice de référence est identique à celle du fonds.

Méthodologie

1. Les titres sont évalués au cours du marché, en date de valorisation.
2. La performance est calculée sur la valeur nette d'inventaire (VNI) du fonds en tenant compte de la distribution.
3. La commission d'émission des parts n'est pas prise en compte dans le calcul de performance du fonds.
4. La performance est calculée après déduction de tous les frais à la charge du fonds.
5. Les impôts anticipés récupérables sur les revenus des placements sont provisionnés à la date ex.
6. Les rendements sont chaînés géométriquement (méthode « time-weighted return »).
7. Les mesures externes de risque sont calculées sur l'année en cours. En cas de changement de fréquence en cours d'année de la série analysée, les mesures sont calculées comme la moyenne des différentes sous-séries annualisées.
8. Corrélation : corrélation entre la performance du fonds et celle de son indice de référence.
9. Volatilité : écart-type annualisé de la série de rendements.
10. Risque actif (tracking error) : écart-type annualisé de la différence de la performance du fonds et celle de son indice de référence.
11. Bêta : pente résultante d'une régression linéaire entre la performance du fonds et celle de son indice de référence.
12. Ratio de Sharpe : moyenne des rendements annualisés du fonds moins le taux de placement hors risque divisé par la volatilité de la performance du fonds.
13. Annualisation de l'écart-type : multiplication par la racine de 250 pour une série journalière, 52 pour une série hebdomadaire et 12 pour une série mensuelle.
14. Des informations complémentaires sur le calcul et la présentation des performances du fonds sont disponibles sur demande.

Rapport abrégé de la société d'audit

Rapport abrégé de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs sur les comptes annuels

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement BCGE SYNCHRONY MARKET FUND avec les compartiments BCGE Synchrony Swiss Government Bonds, BCGE Synchrony Swiss Equity, BCGE Synchrony All Caps CH, BCGE Synchrony Small & Mid Caps CH, BCGE Synchrony Europe Equity, BCGE Synchrony US Equity, BCGE Synchrony Emerging Equity et BCGE Synchrony Optimized SPI comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b–h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) (à l'exclusion des mesures externes de risque) pour l'exercice arrêté au 15 mars 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration de la société de direction de fonds

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placement et au prospectus incombe au Conseil d'administration de la société de direction de fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de la société de direction de fonds est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 15 mars 2015 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placement et au prospectus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) ainsi que celles régissant l'indépendance (art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

PricewaterhouseCoopers SA

Jean-Sébastien Lassonde
Expert-réviseur
Auditeur responsable

Violaine Augustin-Moreau

Lausanne, le 8 juillet 2015